



Infirmières en médecine du travail, nous organisons une campagne d'information sur le tabagisme passif

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 30 novembre 2001

Infirmières en médecine du travail, nous organisons une campagne d'information sur le tabagisme passif.
Pouvez-vous nous envoyer de la documentation à l'adresse suivante : BANQUE ... SERVICE MÉDICAL PARIS

Merci d'avance. Isabelle G

Réponse :

Yann a dû vous transmettre par courrier la documentation que vous attendiez.

Nous sommes persuadés que votre formation professionnelle et votre maîtrise du sujet vous permettront de réussir cette campagne. Nous vous proposons cependant de lire attentivement le document, en fichier-joint, Loi EVIN, pourquoi s'applique-t-elle si difficilement . Cette lecture devrait pouvoir vous aider à démonter les mécanismes qui bloquent la bonne application de la loi.

Sachez que les arguments les plus spécieux sont ceux qui prônent la tolérance. En effet, invoquer la tolérance, c'est déjà classer le non-fumeur qui se plaint dans les intolérants, mettre en doute la gêne réelle qu'il ressent et les supposées conséquences sur sa santé ; c'est en quelque sorte gommer le bien-fondé de la loi, s'appitoyer sur le sort du pauvre fumeur victime de l'intolérance alors qu'il n'est en réalité victime que de sa propre dépendance.

Bon courage pour votre campagne et merci pour la confiance que vous nous témoignez.